UNION des URPS HAUTS-DE-FRANCE

Atelier CPTS HDF

Accès Médecin Traitant

le 05/01/2023

Les CPTS présentes

- CPTS CŒUR DE L'AISNE
- CPTS AUDOMAROISE
- CPTS OPALE SUD
- CPTS NORD AISNE
- CPTS GRAND ARRAS
- CPTS LES SABLONS
- CPTS GRAND DENAIN
- CPTS BEAUMONT ARTOIS
- CPTS SUD OISE
- CPTS LES COLLINES D'ARTOIS
- CPTS AMANDINOIS
- CPTS SAMBRE AVESNOIS
- CPTS FIVES HELLEMMES MONS
- CPTS 7 VILLES
- CPTS LITTORAL EN NORD
- CPTS LIÉVIN-PAYS D'ARTOIS
- CPTS LA GOHELLE
- CPTS GRAND CALAISIS
- CPTS TMN
- CPTS CHARLEMAGNE
- CPTS BBH
- CPTS ALLIANCE SANTE NORD OUEST
- CPTS GRAND VALENCIENNES
- CPTS LILLE OUEST
- CPTS HAUTS DE L'AISNE
- CPTS VAL DE SAMBRE
- CPTS TRESOR
- CPTS DES 2 CAPS

Sommaire

1. Quelles actions concrètes à mettre en place ?
2. Retours d'expérience des autres CPTS

Rappel sur les grands principes de la mission

- Axe de la mission socle « Améliorer l'accès aux soins »
- Elle vise à permettre à des patients d'accéder à un médecin traitant, notamment sur des territoires en tension démographique.
- Constat : De nombreux médecins sont en difficultés pour accepter de nouveaux patients.
- Rôle des CPTS : Permettre de réfléchir collectivement à des solutions adaptées au territoire et à la démographie médicale du territoire.

En quelques chiffres

En 2022, 11,9 % des patients de plus de 17 ans n'ont pas de médecin traitant (contre 11,4 % en 2021).

Au sein de la région HDF, 9,3% des patients de plus de 17 ans n'ont pas de MT contre 9,8% en 2021.

Causes multiples :

- Démographie médicale: manque de médecins traitants (MT)
- Départ en retraite du MT

		Hauts-de-France	France
Sans médecin traitant	17 ans et plus	9,3%	11,9%
	17 ans et plus Avec ALD	1,0%	1,2%
	70 ans et plus	4,7%	6,0%

Source: Rezone, source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année 2022)

Evolution du nombre de MG sur la région

- De 2017 à 2021

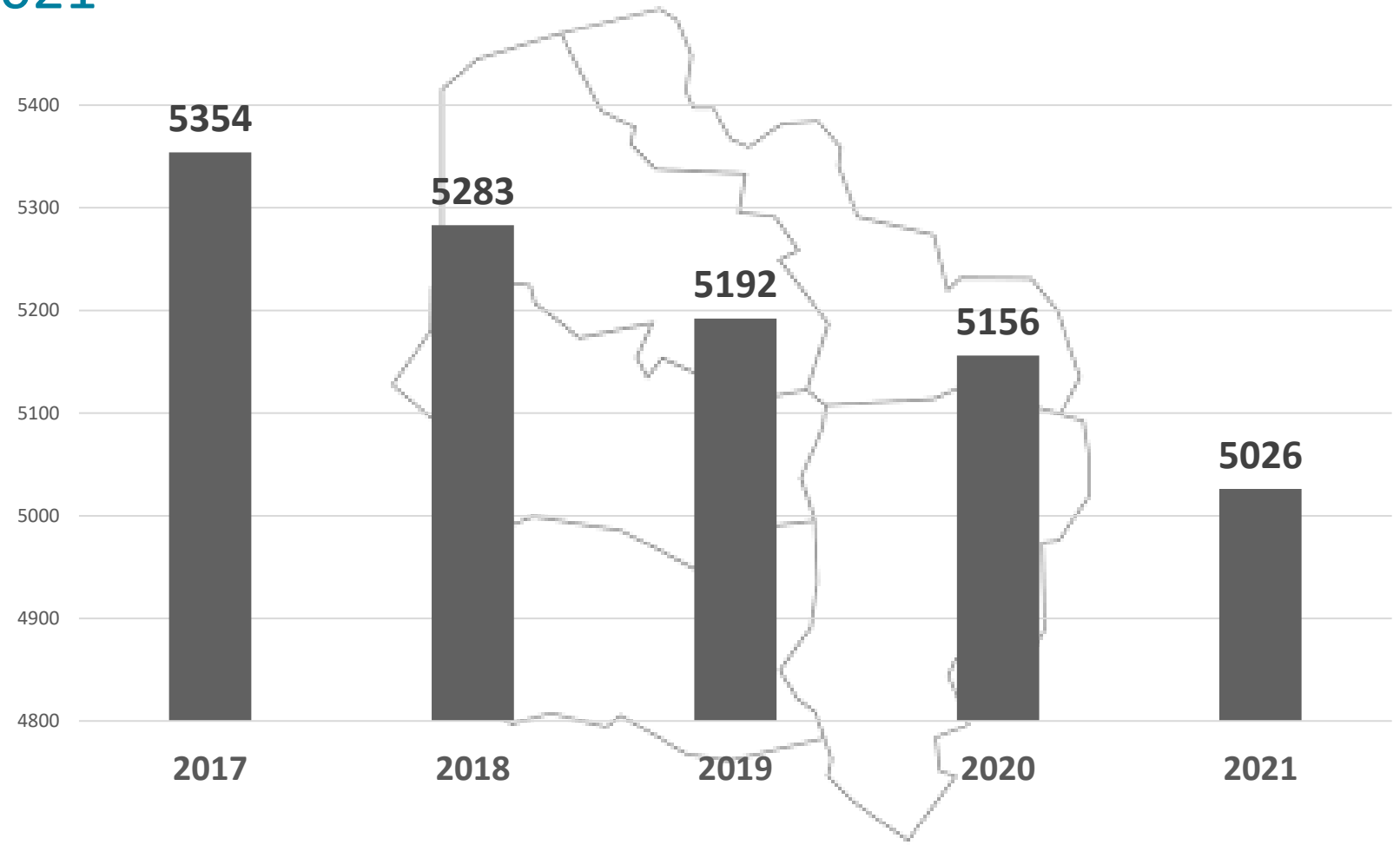

Source : Cartosante.fr

Evolution du nombre de MG sur la région

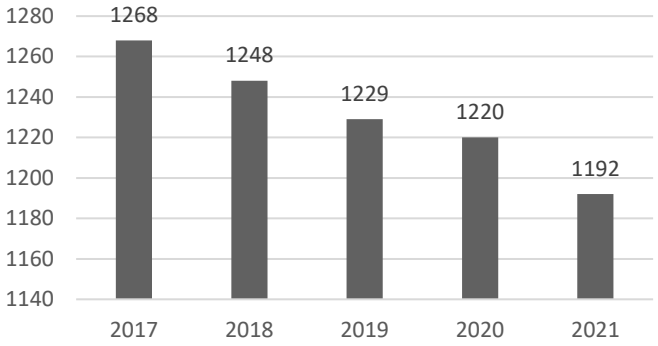

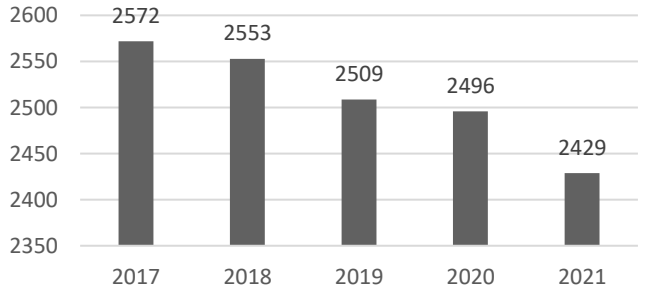

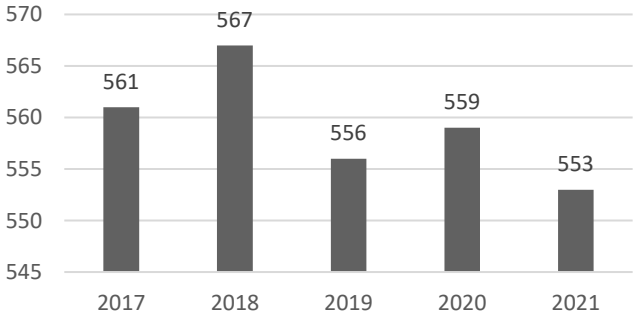

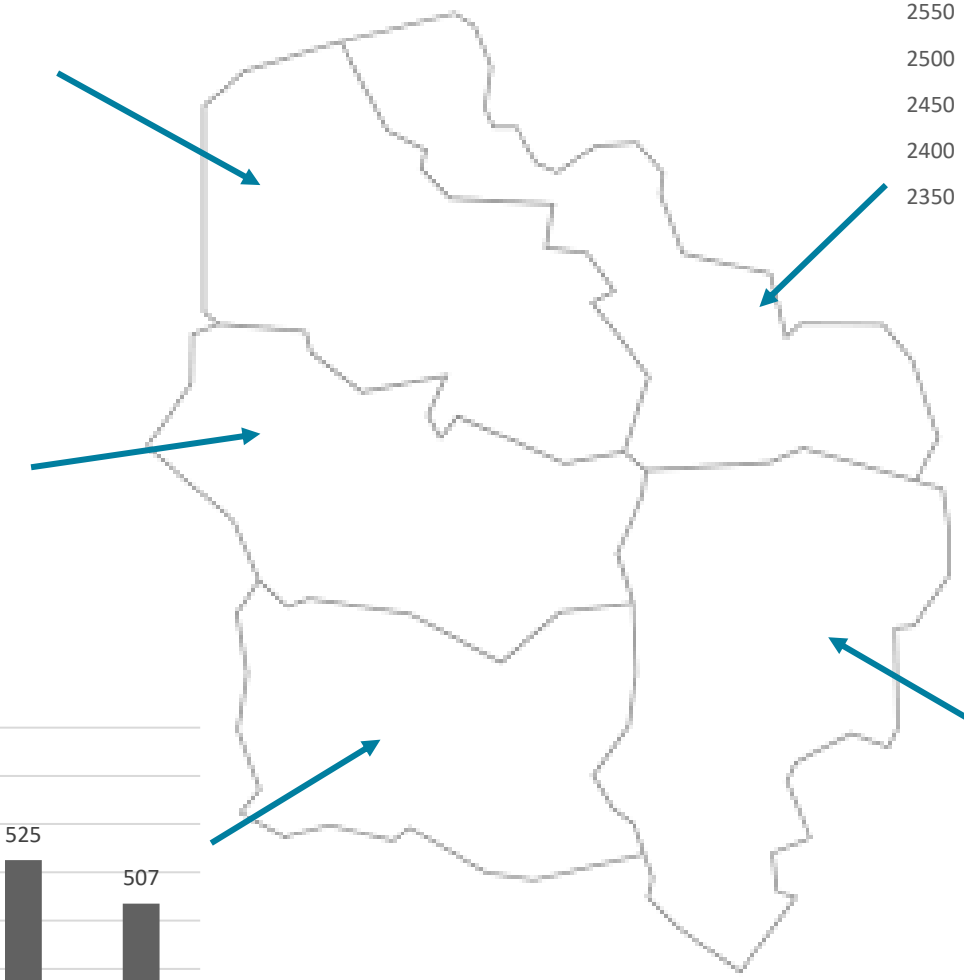

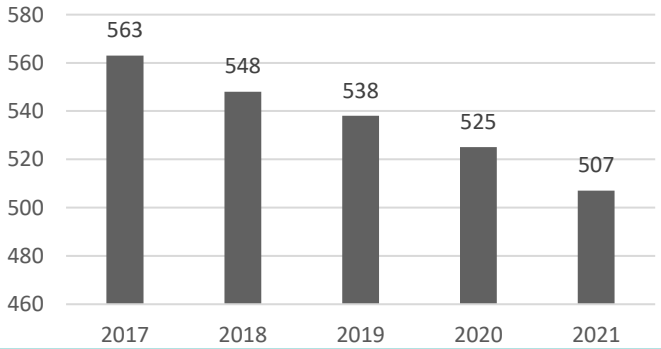

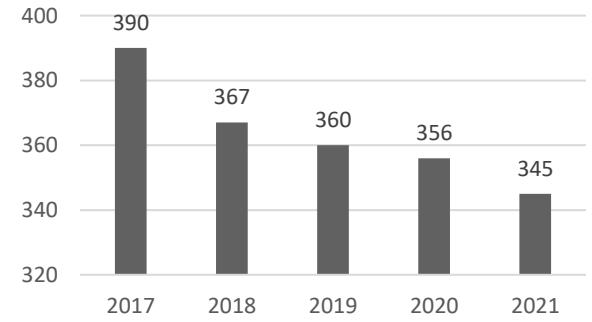

Source : Cartosante.fr

UNION des URPS HAUTS-DE-FRANCE

① Comment déployer cette mission ?

UNION des URPS HAUTS-DE-FRANCE

Quels sont les besoins ? Comment les recenser ?

Le recensement des besoins

- Objectifs :
  - Quantifier le nombre de patients sans MT et le profil de ces patients
    - Existe-t-il un profil type ? *Etudiants, personnes nouvellement installées sur le territoire, patients ayant un médecin venant de partir à la retraite, patient en bonne santé….*
    - Comment se comporte cette population ? *Besoin de visites à domicile, suivi de maladies chroniques, changement de médecins régulièrement…*
    - Comment la situation risque d'évoluer ? *Évaluer le risque d'évolution de cette population, Risque de départ à la retraite, vieillissement de la population sur le territoire avec*
  - Être en capacité d'informer les médecins de la CPTS sur le besoin pour définir une réponse adaptée

Le recensement des besoins

- Et vous ?

  - *D'une manière générale, avez-vous l'impression de bien connaître les besoins de votre territoire ?*
    - *Oui, Non, ne sait pas*
  - *Avez-vous déjà mis en place au sein de votre CPTS des actions pour identifier les patients sans médecins traitants ?*
    - *Oui, non, pas encore (action définie mais pas encore mise en place), autre (préciser)*
  - *Par quel moyens ?*
  - *En vous appuyant sur quels professionnels ?*
  - *Avez-vous rencontré des difficultés ?*
    - *Oui, non ; si oui lesquelles ?*

Le recensement des besoins

- Pour vous aider, vous pouvez vous appuyer sur :

  - *Les données de votre territoire (données de diagnostics + données ACI)*
  - *Le médiateur de l'assurance maladie du service accès aux soins*
    - *Son rôle, son lien avec la CPTS*
  - *Les médecins du territoire (vérification de leur déclaration)*
  - *L'ensemble des professionnels de votre CPTS (rôle de repérage des patients)*
  - *Autres ? Les établissements de santé ? Etablissements médico-sociaux et sociaux ? CLS ?*
  - *Le retour d'expérience des autres CPTS*

Retours d'expériences (retex) – identification des patients

- CPTS Liévin : formulaire en ligne accessible aux patients sans MT

Présentation | Actualités | FEI | Contact | Ressources | Trouver un médecin traitant

Trouver un médecin traitant

« * » indique les champs nécessaires

Les champs marqués d'un astérisque * sont obligatoires.

Votre prénom et votre nom *

Votre ville *
Ablain-Saint-Nazaire

Votre e-mail *

Votre numéro de téléphone

Motif de la demande
Mon médecin traitant a pris sa retraite

Numéro de sécurité sociale *

Quels sont les membres de votre foyer sans médecin traitant ?

Nombre d'adultes

Nombre d'enfants

En validant ce formulaire, j'accepte que les données saisies soient utilisées par CPTS Liévin - Pays d'Artois afin que nous puissions accuser réception de votre demande, et le cas échéant, gérer la relation contractuelle qui pourrait en résulter. CPTS Liévin - Pays d'Artois s'engage à sécuriser vos informations et à les garder strictement confidentielles. Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit de rectification et d'opposition aux informations vous concernant en nous contactant.

Envoyer votre message

Politique de confidentialité et cookies

Retex – identification des patients

- CPTS Sud Loire Vignoble : communication sur le site internet à destination de la population

Retex – identification des patients

- CPTS Actes-Santé : Exemple de flyer

Retex – identification des patients

CPTS Sud Est Grenoblois : Protocole de recensement des patients à destination des acteurs du territoire

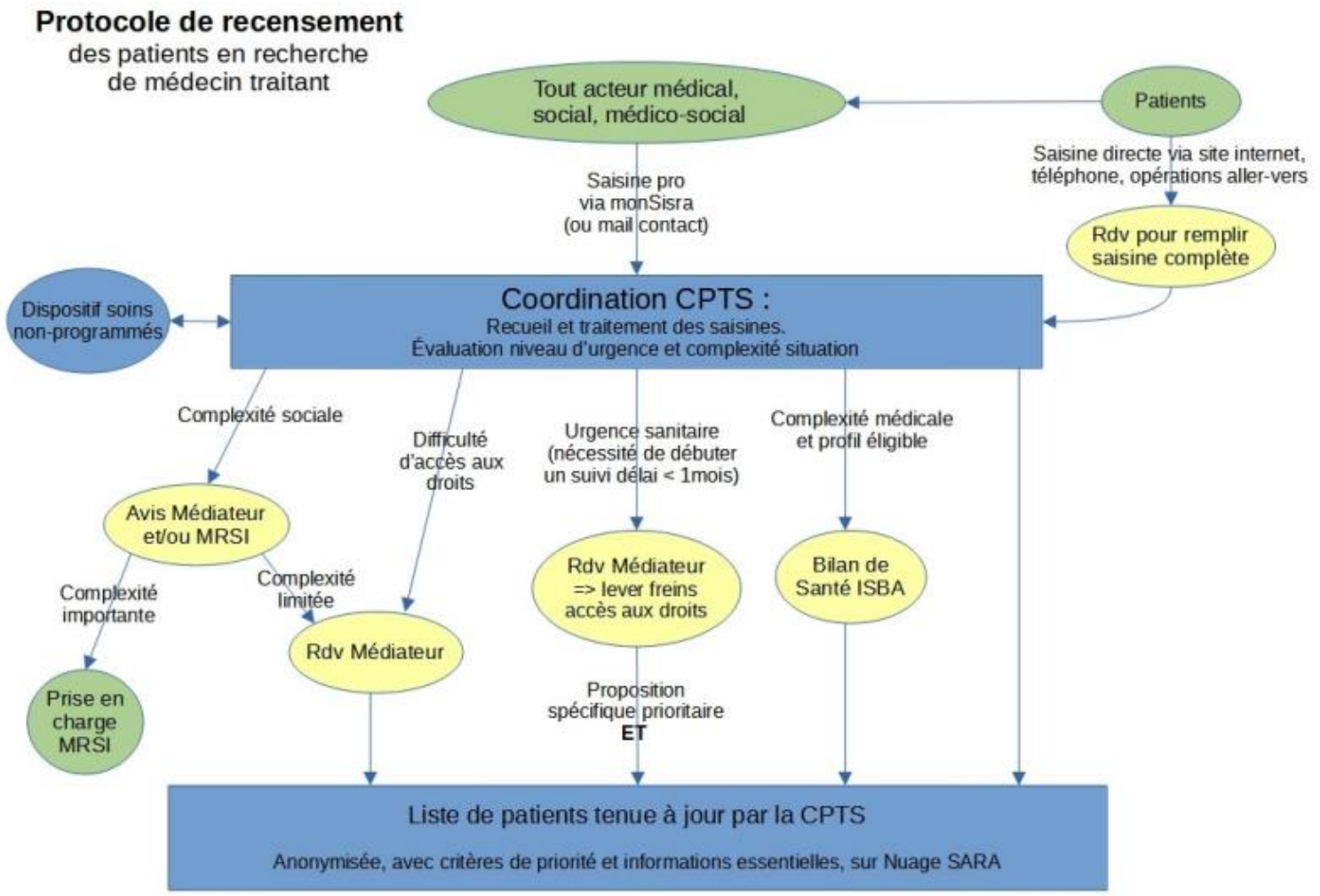

Retex – identification des patients

CPTS Sud Est Grenoblois

Etat des lieux après 6 mois de fonctionnement : Juin 2022

- **250 personnes recensées** : une solution a été trouvée pour la moitié d'entre elles.
- **Tout profil** : âge, sexe, situation familiale et sociale
- **1 personne sur 3 présente au moins un critère de priorité** (+ 70 ans, – 6 ans, ALD, CSS/AME)
- Principales raisons de la recherche : départs à la retraite, nouveaux arrivants, impossibilité de continuer le suivi avec le médecin actuel (trop loin, ne fait pas de visites, mauvaise entente…)
- Besoin de visites à domicile pour 1 personne sur 15

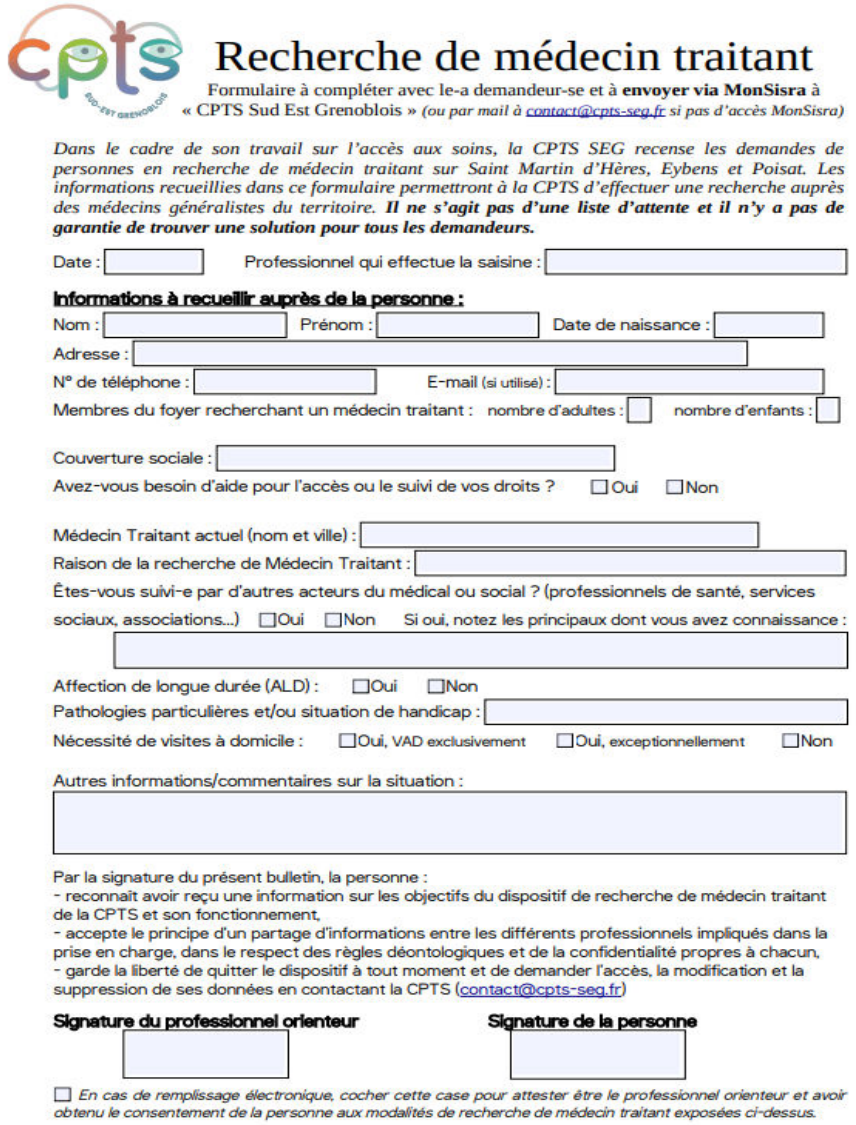

Recherche de médecin traitant

Formulaire à compléter avec le-a demandeur-se et à **envoyer via MonSisra** à « CPTS Sud Est Grenoblois » *(ou par mail à contact@cpts-seg.fr si pas d'accès MonSisra)*

Dans le cadre de son travail sur l'accès aux soins, la CPTS SEG recense les demandes de personnes en recherche de médecin traitant sur Saint Martin d'Hères, Eybens et Poisat. Les informations recueillies dans ce formulaire permettront à la CPTS d'effectuer une recherche auprès des médecins généralistes du territoire. ***Il ne s'agit pas d'une liste d'attente et il n'y a pas de garantie de trouver une solution pour tous les demandeurs.***

Date : Professionnel qui effectue la saisine :

Informations à recueillir auprès de la personne :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

N° de téléphone : E-mail (si utilisé) :

Membres du foyer recherchant un médecin traitant : nombre d'adultes : nombre d'enfants :

Couverture sociale :

Avez-vous besoin d'aide pour l'accès ou le suivi de vos droits ? ☐Oui ☐Non

Médecin Traitant actuel (nom et ville) :

Raison de la recherche de Médecin Traitant :

Êtes-vous suivi-e par d'autres acteurs du médical ou social ? (professionnels de santé, services sociaux, associations…) ☐Oui ☐Non Si oui, notez les principaux dont vous avez connaissance :

Affection de longue durée (ALD) : ☐Oui ☐Non

Pathologies particulières et/ou situation de handicap :

Nécessité de visites à domicile : ☐Oui, VAD exclusivement ☐Oui, exceptionnellement ☐Non

Autres informations/commentaires sur la situation :

Par la signature du présent bulletin, la personne :
- reconnaît avoir reçu une information sur les objectifs du dispositif de recherche de médecin traitant de la CPTS et son fonctionnement,
- accepte le principe d'un partage d'informations entre les différents professionnels impliqués dans la prise en charge, dans le respect des règles déontologiques et de la confidentialité propres à chacun,
- garde la liberté de quitter le dispositif à tout moment et de demander l'accès, la modification et la suppression de ses données en contactant la CPTS (contact@cpts-seg.fr)

Signature du professionnel orienteur **Signature de la personne**

☐ *En cas de remplissage électronique, cocher cette case pour attester être le professionnel orienteur et avoir obtenu le consentement de la personne aux modalités de recherche de médecin traitant exposées ci-dessus.*

En synthèse

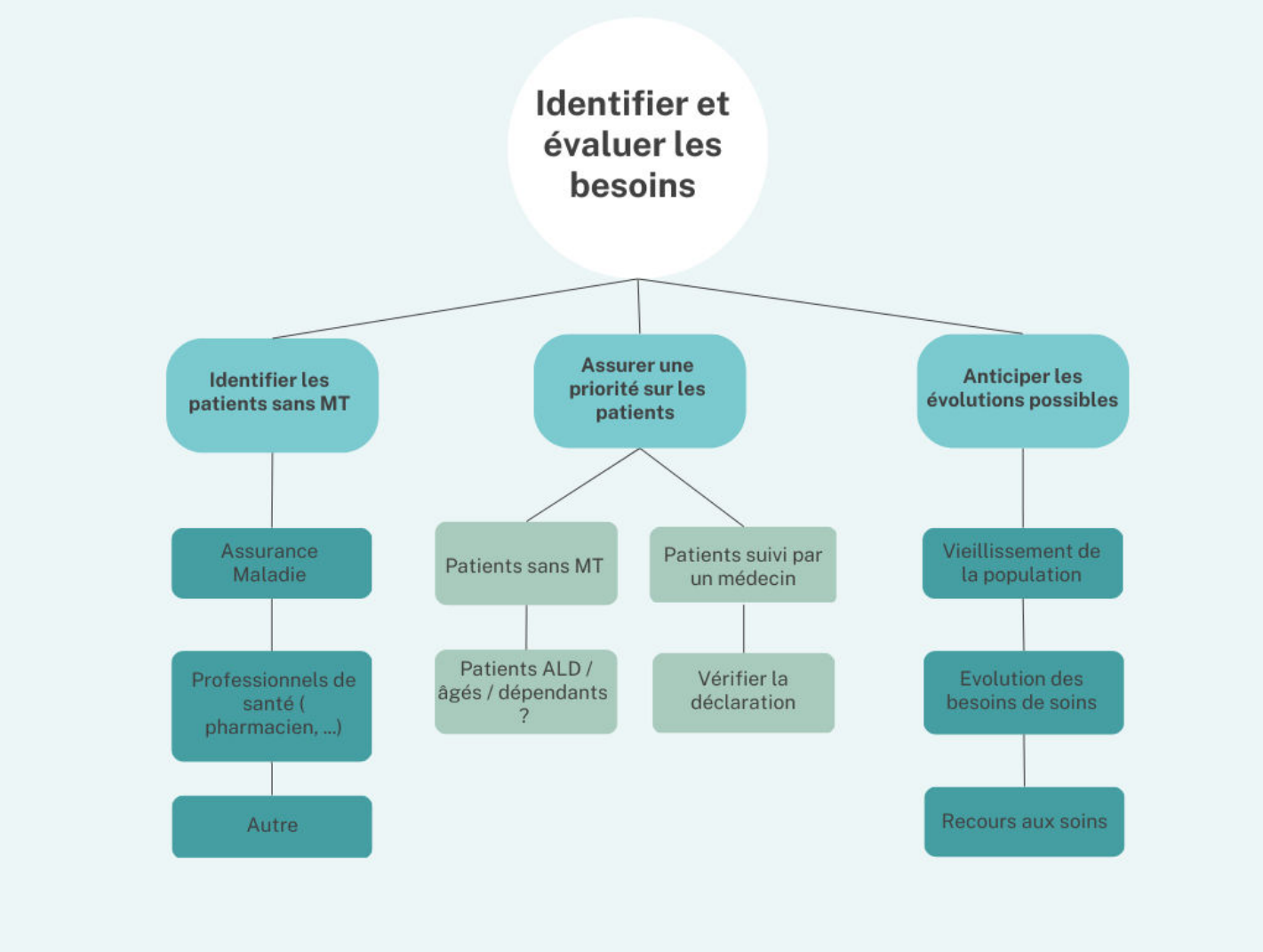
Identifier et évaluer les besoins
Identifier les patients sans MT
Assurer une priorité sur les patients
Anticiper les évolutions possibles
Assurance Maladie
Professionnels de santé (pharmacien, ...)
Autre
Patients sans MT
Patients suivi par un médecin
Patients ALD / âgés / dépendants ?
Vérifier la déclaration
Vieillissement de la population
Evolution des besoins de soins
Recours aux soins

UNION des URPS HAUTS-DE-FRANCE

Quelle offre médicale disponible ? Quels sont les besoins des médecins ?

Le recensement de l'offre médicale

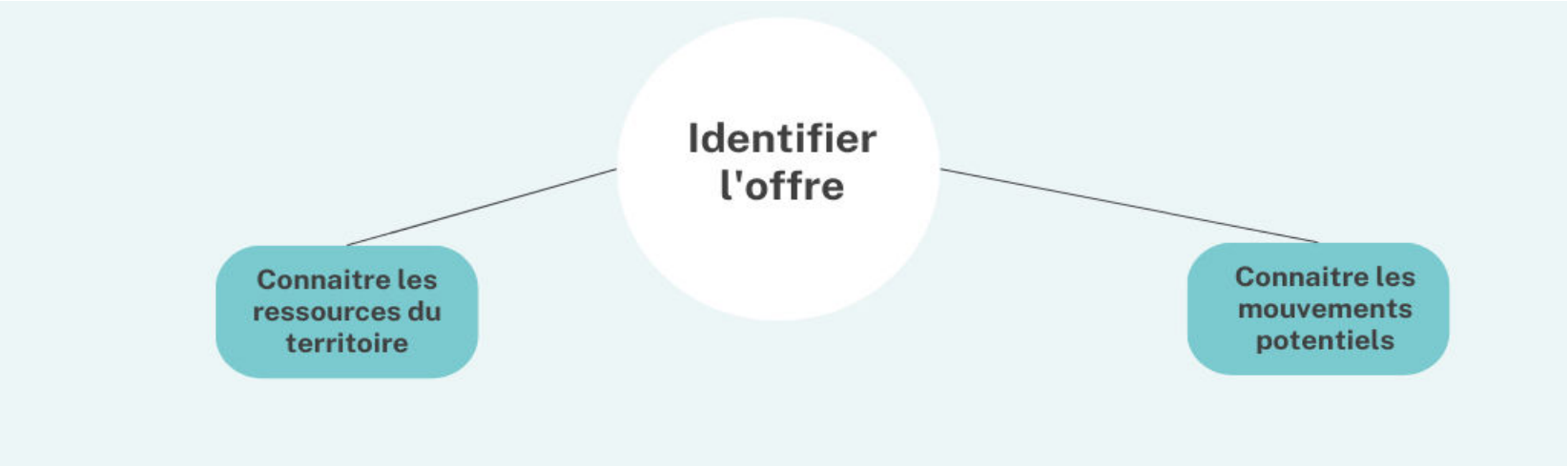

Faible démographie médicale = médecins déjà surchargés !

Objectifs :

- ❑ Identifier les médecins qui acceptent encore de prendre des nouveaux patients
  - Qui sont ils ? de la CPTS, sur tout le territoire….
  - Comment sont ils organisés ? *Des créneaux sont ils ouverts sur Ameli pour ces nouveaux patients ?*
  - *Comment sont ils répartis sur le territoire? Acceptent ils de prendre tout type de patients?*
- ❑ Identifier les besoins des médecins ne pouvant pas prendre de nouveaux patients
  - ❑ *Pourquoi ? Comment concrètement les aider à se décharger ?*
- ❑ Identifier les mouvement potentiels
  - ❑ *Comment l'offre médicale risque t elle d'évoluer ? Risque de départ à la retraite, nouvelles installations prévues ?*

Le recensement de l'offre médicale

- Et vous ?

  - *Avez-vous déjà mis en place des actions d'identification des médecins acceptant de prendre de nouveaux patients ?*
    - *Oui, non pas encore …*
  - *Par quel(s) moyens ?*
  - *Les difficultés rencontrées ?*

Le recensement de l'offre médicale

- Pour vous aider, vous pouvez
  - Faire un sondage auprès des médecins du territoire pour identifier
    - *Ceux qui peuvent prendre des nouveaux patients et le type de patient éventuel ?*
    - *Ceux qui ne peuvent pas prendre de nouveaux patients en tant que MT et savoir pourquoi ?*
  - Par qui ?
    - Le coordonnateur
    - Les « thésards »
    - Autres ?

Coup de pouce URPS :

Possibilité d'envoyer ce sondage à tous les médecins de votre territoire (pas uniquement vos adhérents) ou d'organiser une réunion avec les médecins sur ce sujet pour les sensibiliser, communiquer sur l'action de la CPTS et si possible sur le besoin identifié

Le recensement de l'offre

- Pour les médecins qui ne peuvent pas prendre de patients

  - *Motifs fréquemment évoqués : **manque de temps** !*

  - ***Comment y remédier ?***
    - ***Quels sont les dispositifs de gain de temps médical ?***
    - ***Quel rôle peut avoir la CPTS sur le développement de ces dispositifs ?***

Dispositif de gain de temps : les assistants médicaux ?

- **Objectif** : Libérer du temps médical par une décharge des fonctions administratives

- **Missions :**
  - Administratives : *accueil, gestion de dossier, ….*
  - En lien avec la consultation : *aide au déshabillage, mise à jour du dossier patient, ….*
  - Organisation et coordinations

- **Critères :**
  - Installé en libéral ;
  - En secteur 1 ou secteur 2 (Optam / Optam-CO) ;
  - Exercer en mode regroupé (au moins 2 médecins dans un même cabinet)ou en exercice coordonné.

Dispositif gain de temps : les infirmiers en pratique avancée (IPA)?

- **Objectif :**
  - Améliorer l'accès aux soins ;
  - Améliorer la qualité des parcours des patients par une meilleure coordination des patients complexes ;
  - Réduire la charge de travail des médecins sur des pathologies ciblées.

- **Missions :**
  - Renouvellement de certaines prescriptions médicales
  - Prescription d'examens complémentaires
  - Prévention, éducation, orientation
  - Suivi des patients pour leurs pathologies, avec possibilité d'un suivi à distance

Les infirmiers en pratique avancée (IPA)

- **Les domaines d'intervention :**
  - Les pathologies chroniques stabilisées ;
  - L'oncologie et l'hémato-oncologie ;
  - La maladie rénale chronique, la dialyse, la transplantation rénale ;
  - La psychiatrie et la santé mentale ;
  - Urgences .
- **En libéral :** deux filières d'orientation par le médecin traitant

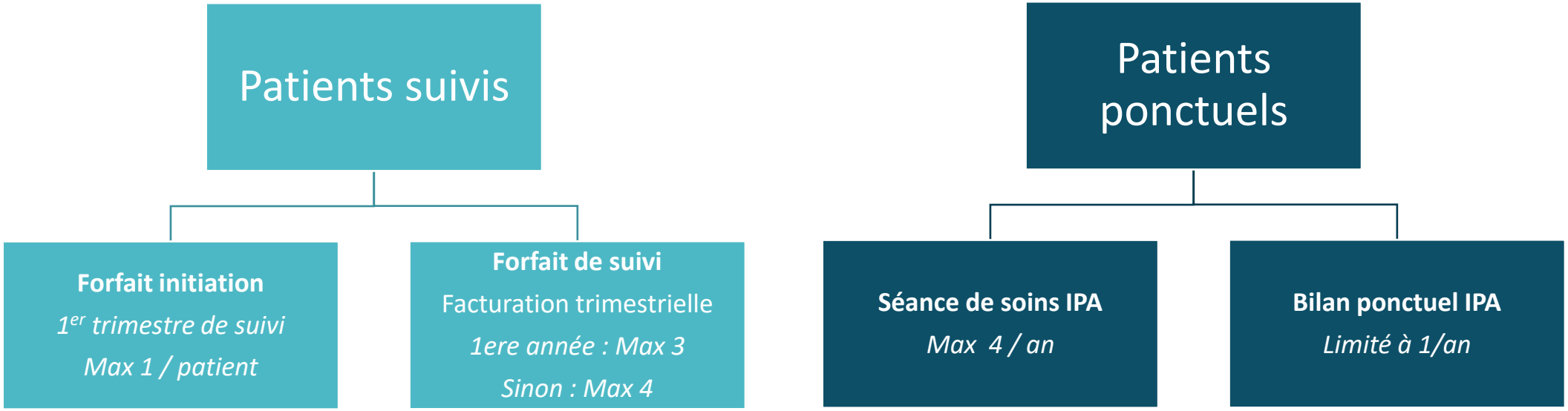

Les dispositifs de gain de temps médical

- *Retour d'expérience d'un médecin ou d'une IPA ?*
- *Rôle des CPTS dans ces dispositifs ?*

CPAM : Aide financière au recrutement

Coup de pouce URPS

- *Organiser une communication ciblée auprès des médecins sur ces dispositifs*
- *Accompagner pour le recrutement ? Quelle formation ? Quelles différences avec une secrétaire ? Quel salaire ?*

- CPTS Grand Douai : Communication sur les infirmières IPA

Connaitre les ressources du territoire

- CPTS Grand Douai :
  - Réunions de sensibilisations aux compétences des IPA Protocole : Collectif de médecins « référents » qui assure le suivi de patients avec des infirmières IPA
  - Repérer les infirmières qui souhaitent se former
  - Mise en lien entre les IPA et le collectif de médecins

Le recensement des besoins – Synthèse

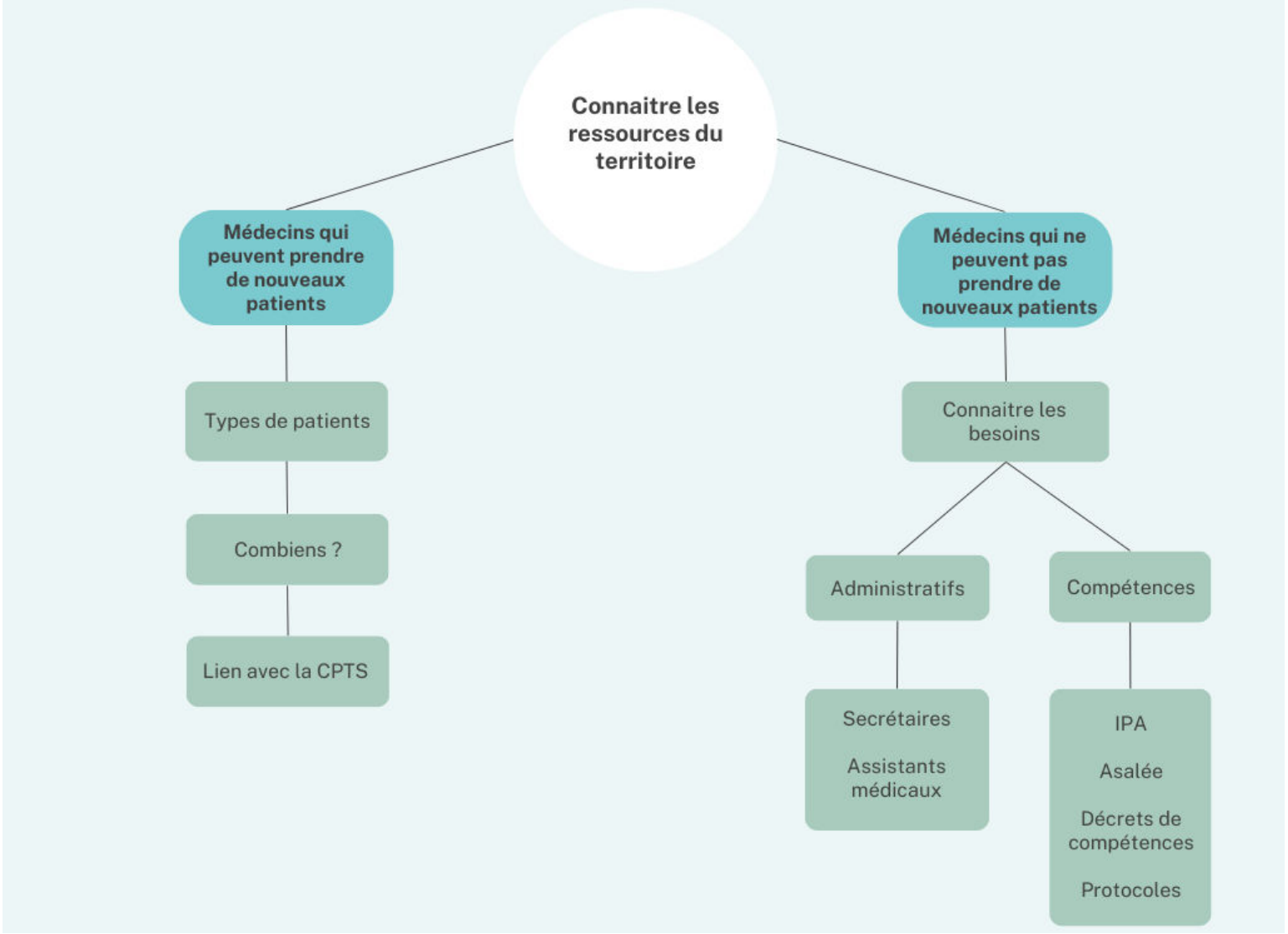

Connaitre les mouvements sur le territoire

- Comment anticiper les installations et les départs des médecins sur le territoire ?
- Quelles sont les solutions face aux mouvements ?

Connaitre les mouvements potentiels

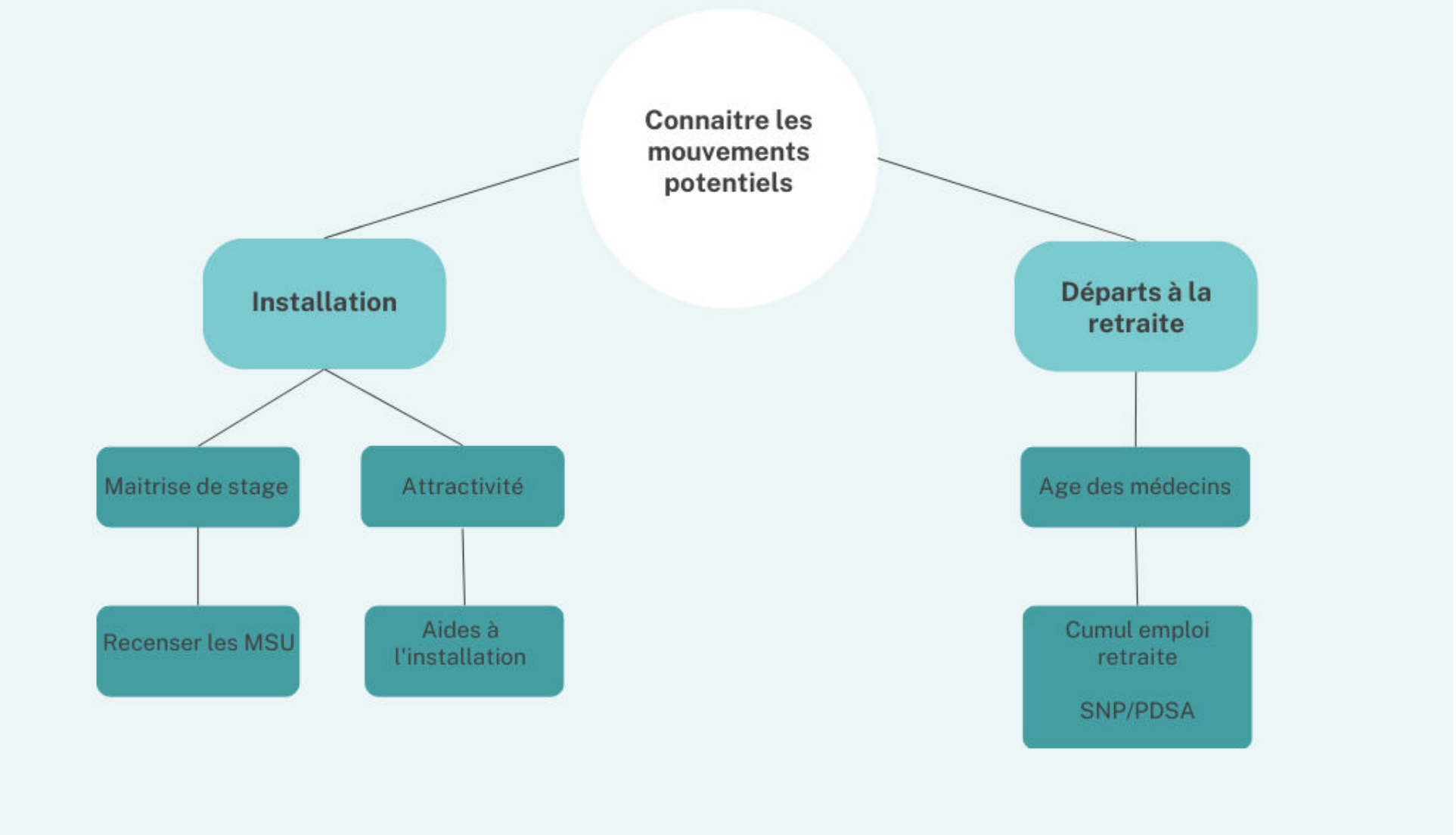

Connaitre les médecins qui peuvent prendre de nouveaux patients

- CPTS Pévèle du Douaisis

  - **Enquête auprès des médecins généralistes installés** : Savoir si ils prennent des nouveaux patients, connaitre l'organisation en SNP, **savoir si ils souhaitent devenir maître de stage.**

  - **Projet CartoDispo** : carte interactive des disponibilités des médecins généralistes pouvant être sollicités en cas de besoin.

Attractivité du territoire/installation

- CPTS Audomaroise

Pourquoi s'installer dans l'Audomarois ?

Territoire dynamique et convivial, vous trouverez ici l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle.

Venez découvrir l'Histoire et la culture Audomaroise, entre les merveilles architecturales, les rivages du marais et les nombreuses animations des villages alentours…sans oublier la gastronomie locale et les nombreux loisirs proposés.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'Office du Tourisme du Pays de Saint-Omer https://www.tourisme-saintomer.com/ mais également sur le site de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer https://www.ca-pso.fr/

Médecins

Vous souhaitez vous installer sur le territoire de la CPTS Audomaroise : en fonction de votre lieu d'exercice, vous pouvez bénéficier d'aides à l'installation et au fonctionnement.

Trois types de zonages ont été définis par l'ARS des Hauts-de-France :

- Zones d'Action Complémentaires (ZAC),
- Zones d'Accompagnement Régional (ZAR),
- Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP).

Afin de connaître les aides auxquelles vous êtes éligibles et vous accompagner dans vos démarches, vous pouvez vous consulter :

- le Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé Hauts-de-France https://www.hauts-de-france.paps.sante.fr/

- le site de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/je-me-forme-je-minstalle-jexerce

- le site de l'Assurance Maladie https://www.ameli.fr/cote-d-opale/medecin

- le site de l'URPS médecins Hauts-de-France https://www.urpsml-hdf.fr/installation/

- le site de l'Ordre National https://www.conseil-national.medecin.fr

- le Guichet Unique de la CAPSO par téléphone au 07 72 39 44 95 ou par mail : guichetsante@ca-pso.fr

Attractivité du territoire/installation

- CPTS Synapse Comtat Venaissin
- CPTS Itinéraire Santé

Attractivité du territoire/installation

- Participation des CPTS aux journées d'accueil des internes en médecine organisées par les acteurs du territoire :
  - CLS CABBALR : participation des CPTS du territoire

Maîtres de Stage Universitaire (MSU) : Soirée d'information puis de **formations délocalisées** sur demande

- Première réunion d'information à Béthune
- Organisé par le Contrat Local de Santé (CLS) de Béthune, le CEMG de Lille et l'URPS Médecins Libéraux
- Invitation des CPTS du territoire à participer à cette réunion
- Première date de fixée pour les médecins n'ayant jamais été formés à l'accueil d'un stagiaire : 4 mars 2023

Comment faire connaître vos actions?

La communication

- Qui est au courant de vos actions en faveur des patients sans MT ?
- Comment informer sur l'organisation aux professionnels de santé et aux partenaires de la CPTS (exemple : services d'urgence ou EHPAD) ?
- Est-ce qu'il faut prévoir une communication grand public ? Par quel biais ? Via quels partenaires notamment institutionnels (communes…) ?

- Conseils :
  - Utiliser un outil numérique pour :
    - Partager les informations et documents entre professionnels de santé
    - Faciliter le repérage et l'orientation du patient vers la CPTS
  - Utiliser des canaux différents (affichage, web…)

- Création d'un annuaire avec recensement des médecins disponibles dans le cadre de l'accès à un MT (ex : CPTS BBH)

- Sites internet, réseaux (ex : CPTS Liévin)

- Mise en place d'une ligne téléphonique

- CPTS Pévèle du Douaisis : Numéro de téléphone à destination de la population (ou des professionnels) pour contacter la CPTS en cas de repérage d'un patient

UNION des URPS HAUTS-DE-FRANCE

Échanges, discussions, questions diverses

UNION des URPS HAUTS-DE-FRANCE

Merci !

03 20 14 22 12

contact.cpts@urps-hdf.fr

MAISON DES URPS

11 square Dutilleul – 59000 LILLE

www.urps-hdf.fr